



**HAL**  
open science

## Autour de la dos d'Adelize de Tosny : mariage et contrôle du territoire en Normandie (XIe-XIIe siècles)

Pierre Bauduin

► **To cite this version:**

Pierre Bauduin. Autour de la dos d'Adelize de Tosny : mariage et contrôle du territoire en Normandie (XIe-XIIe siècles). Barthelemy, Dominique; Bruand, Olivier. Les pouvoirs locaux dans la France du centre et de l'ouest (VIIIe-XIe siècles). Implantation et moyens d'action, Presses Universitaires de Rennes, pp.157-173, 2004, 10.4000/books.pur.27493 . hal-00261042

**HAL Id: hal-00261042**

**<https://hal.science/hal-00261042>**

Submitted on 1 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

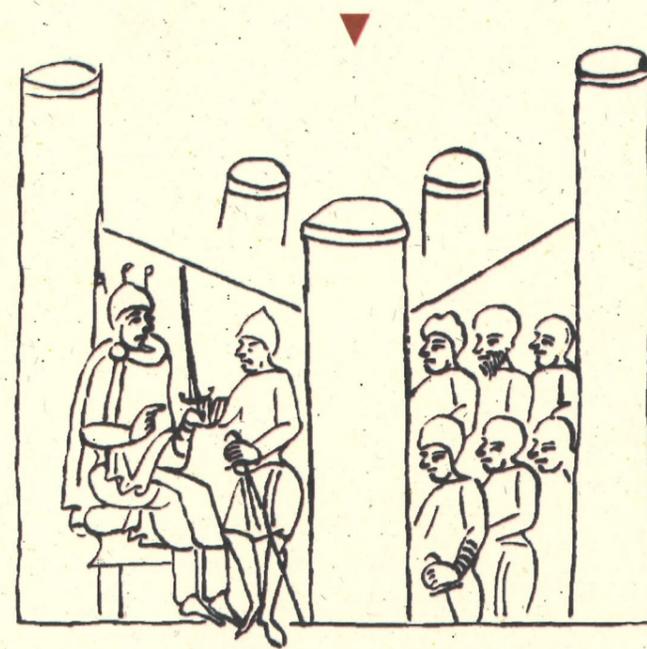
H I S T O I R E

sous la direction de  
Dominique BARTHÉLEMY et Olivier BRUAND

▲

# Les pouvoirs locaux dans la France du centre et de l'ouest (VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)

*Implantation et moyens d'action*



▼

PUR

**Autour de la *dos* d'Adelize de Tosny: mariage et contrôle du territoire en Normandie (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)**

Pierre BAUDUIN, Université de Caen Basse-Normandie, CRAHM

Adelize de Tosny reste un personnage mal connu. Elle était l'une des deux filles attestées de Roger I<sup>er</sup> de Tosny, seigneur de Conches et épousa, aux environs de 1045, Guillaume, fils d'Osbern le Sénéchal, seigneur de Breteuil, puis comte d'Hereford, l'un des plus puissants magnats du duché de Normandie sous le règne de Guillaume le Conquérant (1035-1087). De cette union dont naquirent au moins deux fils, Guillaume de Breteuil et Roger, comte d'Hereford, ainsi qu'une fille, Emma, épouse de Raoul I<sup>er</sup> de Gael. Avec son mari, Adelize fonda l'abbaye de Lyre, au diocèse d'Evreux, vers 1046, où elle fut enterrée après sa mort survenue un 5 octobre de l'année 1066 ou 1067<sup>1</sup>.

Adelize eut auprès de son mari un rôle effacé. Elle n'apparaît pratiquement jamais dans les actes, ni seule, ni au côté de Guillaume, pourtant omniprésent dans les chartes de Guillaume le Conquérant et fondateur ou bienfaiteur de plusieurs établissements continentaux comme Lyre, Cormeilles (où il fut enterré<sup>2</sup>), Saint-Amand de Rouen<sup>3</sup>, Saint-Ouen de

1. Le jour de sa mort nous est connu par l'obituaire de Lyre (Ch. GUÉRY, *Histoire de l'abbaye de Lyre*, Evreux, Imprimerie de l'Eure, 1917, p. 417) et donné par la pierre tombale d'Adelize (*Ibidem*, p. 559-560), un monument très postérieur au décès de celle-ci, portant une épitaphe en français où on pouvait encore lire, vers 1640, la date de 1067. Une autre source, la *Chronique de l'abbaye de Lyre*, rédigée au XIII<sup>e</sup> siècle, indique l'année 1066 (RHGF, XI, p. 367).

2. *The Gesta Normannorum Ducum of William of Jumièges, Orderic Vitalis and Robert of Torigni*, éd. et trad. E.M.C. VAN HOUTS, Oxford, Clarendon Press (Oxford Medieval Texts), 1992-1995, 2 vol. [ci-après GND], VII, 22, t. 2, p. 132; ROBERT DE TORIGNI, *Traité sur les ordres monastiques et les abbayes normandes*, publié dans ROBERT DE TORIGNI, *Chronique suivie de divers opuscules historiques de cet auteur*, éd. L. DELISLE, Rouen, Société de l'Histoire de Normandie, 1872-1873, 2 vol. [ci-après, Robert de TORIGNI, *Chronique*], t. 2, p. 198.

3. M. FAUROUX, *Recueil des actes des ducs de Normandie (911-1066)*, Caen (MSAN, t. XXXVI), 1961 [ci-après FAUROUX], n° 182, p. 366.

Rouen<sup>4</sup>, La Trinité-du-Mont de Rouen<sup>5</sup>, Saint-Wandrille<sup>6</sup>, La Trinité de Caen<sup>7</sup>, Saint-Evrout<sup>8</sup>, le Bec-Hellouin<sup>9</sup>, Saint-Pierre de Préaux<sup>10</sup>, Saint-Denis<sup>11</sup>. De son vivant, sa seule apparition dans les actes se résume à la première dotation de l'abbaye de Lyre, vers 1050<sup>12</sup>. Selon une tradition tardive, Adelize intervient auprès de son époux pour faciliter la fondation de l'abbaye après avoir été sollicitée, pour ce projet, par l'ermite Robert du Chalet, qui devient le premier abbé de Lyre<sup>13</sup>. Rien n'indique qu'Adelize ait porté de son vivant le titre de *comitissa*, que lui attribuent plusieurs actes ultérieurs : si cela fut jamais le cas, ce ne peut-être, en acceptant la date d'octobre 1067 pour sa mort, que dans les derniers mois de sa vie après que son époux eût été investi du comté d'Hereford, au début de l'année 1067<sup>14</sup>. Au total, par contraste avec d'autres femmes de son temps, comme Mabile de Bellême, voire même sa mère, Godehilde, veuve de Roger Ier et épouse de Richard, comte d'Evreux, Adelize apparaît comme un personnage singulièrement en retrait auprès d'un mari pourtant omniprésent sur la scène anglo-normande.

Dans les actes des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, Adelize nous est en fait surtout connue par sa *dos*, que les historiens d'aujourd'hui interprètent presque toujours comme une dot directe, c'est-à-dire constituée par la famille de l'épouse. En 1977, Lucien Musset proposait, à partir des première et seconde chartes de dotation de l'abbaye de Lyre, une reconstitution de cette dot, établie selon lui à partir d'éléments divers situés en pays d'Ouche (Trisay, Marnières et Rubremont), en pays de Caux (Baons-le-Comte,

4. FAUROUX, n° 212, p. 401.

5. A. DEVILLE, *Cartulaire de la Sainte-Trinité-du-Mont*, à la suite de B. GUÉRARD, *Cartulaire de Saint-Bertin*, Paris (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), 1840, n° LV, p. 450-451, LXVII, p. 455.

6. Rouen, arch. dép. Seine-Maritime, 16H14, fol. 317 r°-v°, n° VII.

7. FAUROUX, n° 231, p. 442-446.

8. FAUROUX, n° 122, p. 287-292.

9. FAUROUX, n° 108 et 181, p. 365, n° 189, p. 372; BATES D., *Regum Anglo-Normannorum. The Acta of William I (1066-1087)*, Oxford, Clarendon Press, 1998 [ci-après BATES, *Regesta*], n° 166, p. 554-555; GAZEAU V., « L'aristocratie autour du Bec au tournant de l'année 1077 », *Anglo-Norman Studies*, VII, 1984, p. 91.

10. FAUROUX, n° 175, p. 362; V. GAZEAU, « Le temporel de l'abbaye Saint-Pierre de Préaux au XI<sup>e</sup> siècle », *Recueil d'études en hommage à Lucien Musset* (Cahier des Annales de Normandie, n° 23), Caen, 1990, p. 247.

11. Paris, Arch. nat. LL1158, p. 590.

12. FAUROUX, n° 120, p. 284-286.

13. Ch. GUÉRY, *op. cit.*, p. 4. L'abbatiat de Robert reste très mal connu (V. GAZEAU, *Recherches sur les abbés de la principauté normande (911-1204)*, t. II, *Prosopographie des abbés bénédictins (911-1204)*, Mémoire d'habilitation, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 2002, dactyl., p. 149). Nous remercions Madame Gazeau de nous avoir autorisé à consulter ce travail.

14. T. PURSER, « William FitzOsbern, Earl of Hereford: Personality and Power on the Welsh Frontier, 1066-1071 », M. STRICKLAND (éd.), *Armies, chivalry and warfare in medieval Britain and France*, Stamford, Paul Watkins (Harlaxton Medieval Studies, VII), 1998, p. 133-146, à la p. 137.

Veauville-lès-Baons) et dans la basse vallée de l'Andelle, avec le Val de Pîtres, Pont-Saint-Pierre et Romilly-sur-Andelle<sup>15</sup>. Tout récemment encore Andrew Wareham a pu s'appuyer sur cet exemple pour démontrer que la constitution de dots directes importantes allait de pair avec des pratiques endogamiques<sup>16</sup>. Dans un cas comme dans l'autre, cela revient évidemment à considérer les biens en question comme relevant, à l'origine, de la fortune patrimoniale des Tosny.

Le dossier est toutefois plus complexe qu'il n'y paraît. La restitution proposée s'appuie principalement sur deux documents, la première et la deuxième charte de dotation de Lyre, datées respectivement des environs de 1050 et de 1070-1071<sup>17</sup>. Or d'une part, l'authenticité de ce dernier acte est douteuse, d'autre part la *dos* d'Adelize est mentionnée par une demi-douzaine de documents s'échelonnant entre le milieu du XI<sup>e</sup> siècle et la fin du XII<sup>e</sup> siècle. L'un d'eux, une confirmation des biens de Lyre donnée par Henri Beauclerc en 1113<sup>18</sup>, donne clairement à *dos* le sens de dot indirecte, c'est-à-dire constituée par le mari en faveur de son épouse. De plus l'assiette de cette *dos* varie notablement d'un acte à l'autre, rendant très aléatoire toute tentative de reconstitution. Il faut enfin ajouter que jusqu'au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, l'histoire commune des Tosny et des seigneurs de Breteuil a été ponctuée par de profondes rivalités, dont l'un des théâtres majeurs a été précisément le Val de Pîtres et Pont-Saint-Pierre, l'un des secteurs concernés précisément par la dot d'Adelize... Il nous faut commencer par reprendre le dossier documentaire, pour voir ensuite comment il s'insère dans le contexte des relations entre les seigneurs de Breteuil et les Tosny et enfin tenter de dégager les enjeux de pouvoir qu'a pu représenter cette dotation matrimoniale supposée.

15. L. MUSSET, « Aux origines d'une classe dirigeante : les Tosny, grands barons normands du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle », *Francia*, 5, 1977, p. 45-80, en particulier p. 71-72 et 73-74. Trisay, Eure, comm. La Vieille-Lyre, cant. Rugles; Marnières, Eure, comm. Bois-Anzeray, cant. Rugles; Rubremont, Eure, comm. Bosc-Renoult-en-Ouche, cant. Beaufort; Baons-le-Comte, Seine-Maritime, cant. Yvetot; Veauville-lès-Baons, Seine-Maritime, cant. Yvetot; Pîtres, Eure, cant. Pont-de-l'Arche; Romilly-sur-Andelle, Eure, cant. Fleury-sur-Andelle; Pont-Saint-Pierre, Eure, cant. Fleury-sur-Andelle. Nous avons nous-même souscrit à cette hypothèse (BAUDUIN P., « Le baron, le château et la motte : baronnage et maîtrise du territoire châtelain dans la seigneurie de Breteuil (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) », B. FAJAL (éd.), « *Autour du château médiéval* », Actes des Rencontres Historiques et Archéologiques de l'Orne, Alençon, 5 avril 1997, Alençon, Société historique et archéologique de l'Orne (coll. « Mémoires et documents » n° 1), 1998, p. 40.), que le présent article entend nuancer.

16. A. WAREHAM, « Two Models of Marriage: Kinship and the Social Order in England and Normandy », A.-J. BIJSTERVELD, H. TEUNIS, A. WAREHAM (éd.), *Negotiating Secular and Ecclesiastical Power. Western Europe in the Central Middle Ages*, Turnhout, Brepols (International Medieval Research, 6), 1999, p. 107-132, en particulier p. 116-127.

17. FAUROUX, n° 120, p. 284-286 (première dotation); Evreux, arch. dép. de l'Eure, H 438 (2), publié dans *Gallia Christiana in provinciis ecclesiasticis distributa*, t. XI, Paris, 1874, Instr. Eccl. Ebr., col. 124 (seconde dotation).

18. H. CHANTEUX, *Recueil des actes d'Henri Ier Beauclerc, duc de Normandie*, Thèse de l'École des Chartres, Paris, 1932, 3 vol. (dactyl.), t. 2, n° 13, p. 49-53. L'acte ne nous est pas parvenu dans sa forme originale mais est simplement connu par des copies.

## Le dossier documentaire

Plusieurs actes font référence à la *dos* – c'est en effet le seul terme employé – d'Adelize. Le plus ancien est la première dotation de Lyre (vers 1050) conservée dans la grande pancarte de Lyre du début du XII<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>. Guillaume, avec son épouse (*cum uxore mea Adeliz*), y énumère les donations faites à l'établissement. Si les deux conjoints sont associés pour cette entreprise, la charte distingue clairement les biens apportés par Guillaume fils Osbern de ceux octroyés par son épouse. Guillaume concède la terre de la Vieille-Lyre, où a été fondée l'abbaye, et, parmi les biens qu'il donne au monastère, figurent les terres de Trisay et de Marnières, différents revenus à Pont-Saint-Pierre, à Romilly-sur-Andelle et à Pîtres, l'église du bourg de Pont-Saint-Pierre, les églises et les dîmes du Val de Pîtres qui devront revenir aux moines après la mort d'un certain *Teohaldus*. Ces biens et revenus, associés dans des textes ultérieurs à la *dos* d'Adelize, ne sont pas cités comme tels ici et Guillaume clôt la liste des biens énumérés dans cette partie de l'acte en indiquant qu'il est lui-même (*concedo*) l'auteur de la donation. La charte passe ensuite aux biens donnés par Adelize, avec l'accord de son mari (*eodem domino suo concedente*), à savoir Baons-le-Comte, qu'elle avait en *dos*, et tous les bijoux qu'elle possédait ou serait amenée à posséder jusqu'au jour de sa mort<sup>20</sup>. Seul Baons-le-Comte figure expressément dans la *dos* d'Adelize, qui peut en disposer avec l'accord de son mari, mais les donations faites par Guillaume sont clairement distinguées de celle faite par son épouse avec l'accord de celui-ci. La confirmation octroyée à l'abbaye de Lyre par Henri Beauclerc en 1113 s'inspire de cette première dotation ainsi que d'autres chartes contenues dans la pancarte de Lyre; elle énumère en outre les biens anglais de l'établissement. Elle apporte sur la *dos* d'Adelize, une précision qu'on ne rencontre dans aucune pièce du dossier puisque, comme nous l'avons déjà signalé, le terme revêt clairement le sens de douaire (*...que dedit domina Adeliz libere concedente domino Willelmo a quo habebat in dote*) et s'applique, semble-t-il, au seul domaine de Baons-le-Comte<sup>21</sup>.

19. FAUROUX, n° 120, p. 284-286; la pancarte (Evreux, arch. dép. de l'Eure, H 438 (1) est publiée, avec quelques erreurs et omissions, par Ch. GUÉRY, *op. cit.*, p. 563-567.

20. FAUROUX, n° 120, p. 285: *Dedit quoque domina Adeliz eidem abbati, eodem domino suo concedente Guillelmo, Scanna Comitum que habet in dote sua et omnia ornamenta que possidet et que possessura est usque in finem post depositum sui corporis.*

21. H. CHANTEUX, *op. cit.* n° 13, p. 51: *... et decimam Pontis Sancti Petri videlicet denariorum et molendinorum et decimam molendinorum de Pistris et ejusdem ville villanorum, census, decimam et villanorum de Romilleto et ecclesiam de superdicto burgo Pontis Sancti Petri et quodcumque tenuit Theobaldus in valle de Pistris, ecclesias videlicet et decimas et terras et Stanna Comitum, que dedit domina Adeliz libere concedente domino Willelmo a quo habebat in dote.* La valeur du relatif « *que* » pose ici problème pour déterminer s'il s'applique seulement à la dernière localité citée (*Stanna Comitum*, n. pl.) ou à l'ensemble de l'énumération depuis *decimam Sancti Petri*, qui concerne également les biens et droits cités dans le Val de Pîtres. Nous retiendrons pour le moment la première hypothèse, qui s'accorde avec la première dotation, seul document antérieur mentionnant la *dos* d'Adelize.

Les seconde et troisième dotations de Lyre posent davantage de problèmes. Il s'agit de pseudo-originaux où Guillaume, fils Osbern, confirme les biens de l'établissement en Normandie et dote l'abbaye en Angleterre<sup>22</sup>. Les textes présentent des similitudes qui ont pu faire penser que l'un (la troisième dotation) était en fait un acte préparatoire à la seconde. En fait, il existe entre les deux des variantes non négligeables, principalement pour les biens anglais de l'abbaye, qui sont l'objet principal des deux chartes. Si, entre 1067 et sa mort à la bataille de Cassel en février 1071, il ne fait aucun doute que Guillaume a largement doté l'abbaye de Lyre en Angleterre – bien implantée dans le pays au moment de la rédaction du *Domesday Book*<sup>23</sup>, on peut en revanche émettre de sérieux doutes sur l'authenticité de ces actes. En effet, les chartes, où Guillaume s'intitule comte d'Hereford, sont attestées par Guillaume Flaitel, évêque d'Evreux, mort le 11 février 1066, soit plusieurs mois avant la conquête de l'Angleterre mais aussi par Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, consacré seulement le 29 août 1070. En dépit de l'effort réalisé par le faussaire pour réaliser sur la seconde dotation de Lyre, une *rota*<sup>24</sup> de Lanfranc, le document, s'il existait déjà au début du XII<sup>e</sup> siècle, n'a pas été inséré dans la pancarte de Lyre et n'a pas inspiré la confirmation d'Henri I<sup>er</sup>. En revanche le texte de la seconde dotation se retrouve, presque mot pour mot, dans une confirmation en faveur de Lyre donnée par Henri II Plantagenêt vers 1154/1158<sup>25</sup>. Il est donc tentant d'assigner à la rédaction de ces textes ces deux bornes chronologiques de 1113-1154/58, l'analyse paléographique renvoyant, elle, plutôt à cette seconde limite (milieu du XII<sup>e</sup> siècle)<sup>26</sup>. Bien qu'elle ne

22. Evreux, arch. dép. de l'Eure, H 438 (2) et (3) enregistrés respectivement dans l'inventaire de l'ARTEM sous les numéros 2842 et 2843. L'édition de la seconde dotation par le *Gallia Christiana* est indiquée à la note 17. Les passages relatifs à la *dos* d'Adelize, très proches l'un de l'autre, sont ainsi formulés: H 438 (2): *Preterea dotem comitisse Adelice, scilicet Trisaicum cum molendino et Marnerias et Ribramont. In episcopatu Rothomagensi Scanna Comitum, ecclesias Pontis Sancti Petri, scilicet sancti Nicholai, sancti Georgii et sancti Crispini, cum appendiciis suis, et reddecimam de valle Pistris.*; H 438 (3): *Preterea dotem comitisse Adelice, scilicet Trisaicum cum molendino, et Marnerias, et Ribramont, Scanna Comitum, ecclesias Pontis Sancti Petri, scilicet sancti Nicholai, sancti Georgii et sancti Crispini, cum appendiciis suis.*

23. F. HOCKEY, « William Fitz Osbern and the endowment of his abbey of Lyre », *Anglo-Norman Studies*, III, 1980, p. 96-105.

24. La *rota* désigne un dessin circulaire utilisé comme moyen de validation des actes. Elle a été introduite par la chancellerie pontificale à partir de 1049 (GUYOTJEANNIN O., PYCKE J., TOCK B.-M., *Diplomatique médiévale*, Turnhout, Brepols (L'atelier du médiéviste, 2), 1993, p. 22-23).

25. L. DELISLE, E. BERGER, *Recueil des actes d'Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie concernant les provinces françaises et les affaires de France*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1909-1924, 4 vol., n° LXV, t.1 p. 166-169.

26. L'écriture, du type « cursive gothique », ne paraît pas antérieure à 1150 et peut-être seulement postérieure à 1175/1180. Nous tenons à remercier Benoît-Michel Tock pour avoir attiré notre attention sur ce point. Dans l'hypothèse d'une datation haute (milieu XII<sup>e</sup> siècle), ces actes auraient été rédigés à une date proche de la confirmation d'Henri II Plantagenêt. Il est envisageable qu'un dossier de faux ait été réalisé à Lyre au moment où le successeur de la première maison de Breteuil, Robert II de Leicester, recouvrait ses possessions normandes après s'être réconcilié avec le roi

soit pas l'objet principal du texte, la *dos* d'Adelize se trouve étendue par rapport aux actes précédents, incluant Trisay avec son moulin, Marnières, Rubremont, Baons-le-Comte, les églises Saint-Nicolas, Saint-Georges et Saint-Crespin de Pont-Saint-Pierre avec leurs dépendances et la redîme du Val de Pîtres (ce dernier élément – en fait concédée ultérieurement par Guillaume de Breteuil<sup>27</sup> – étant seulement énuméré dans la seconde dotation). En dépit du caractère douteux de ces actes, c'est principalement sur le texte de la seconde dotation qu'a été fondée la reconstitution de la dot d'Adelize.

Celle-ci est mentionnée également par d'autres actes de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'abord de deux confirmations d'Henri II Plantagenêt, éditées par Elie Berger sous un même numéro dans le *Recueil* des actes de ce roi, mais dont le texte comporte des variantes suffisamment importantes pour distinguer en fait deux versions<sup>28</sup>. La première, datée des années 1154/1158, s'inspire directement de la seconde dotation de Lyre<sup>29</sup>. L'autre version reprend le même protocole final, avec en particulier la même liste de témoins, mais recompose le texte de la première version et inclut des donations qui n'y figuraient pas, dont certaines sont postérieures à la date supposée de l'acte et à la mort de certains témoins<sup>30</sup>. Ce processus de recomposition du texte dessine une *dos* singulièrement différente des précédentes, incluant par exemple après les éléments situés en Pays d'Ouche (Trisay, Marnières et Rubremont) un long passage où sont énumérés un ensemble de biens et de droits qui n'ont plus rien à voir avec la *dos* supposée d'Adelize, de sorte que lorsque le texte aborde Baons-le-Comte et les biens situés dans le Val de Pîtres plus rien ne permet de les

plantagenêt (1153). Notons que la communauté des moines de Lyre est profondément divisée suite à l'introduction, par l'abbé Raoul (1130-1142) des coutumes du Bec (V. GAZEAU, 2002, *op. cit.*, p. 152-153) et que la direction de la communauté est alors monopolisée par trois frères, les abbés Guillaume II (1147-1166), Osberne (1166-1177) et Geoffroy (1177-1206) (*Ibidem*, p. 154-156). Les indices onomastiques suggèrent que ces derniers étaient peut-être apparentés à la première maison de Breteuil, dont le dernier héritier, Guillaume de Pacy, meurt sans enfant en 1153 (Robert de TORIGNI, *Chronique*, année 1153, t. I, p. 277-278). Dès le début de son abbatiat, Guillaume II s'était montré soucieux d'obtenir une bulle d'Eugène III confirmant les biens de son abbaye. Il est dès lors plausible que les actes en question furent forgés à la faveur du recouvrement des possessions des Breteuil par Robert de Leicester, peut-être à l'initiative de cet abbé, connu également comme témoin d'une donation de Guillaume de Pacy pour la cathédrale d'Évreux.

27. Pancarte de l'abbaye de Lyre, GUÉRY Ch., *op. cit.*, p. 565.

28. La référence de l'édition est indiquée à la note 25.

29. L. DELISLE, E. BERGER, *op. cit.*, n° LXV p. 167 : ... *preterea dotem comitisse Adelicie, scilicet Trisaium cum molendino, et Marneras, et Rubramont. Et in episcopatu Rothomagensi Scanna Comitiss; in eodem episcopatu Rothomagensi Scanna Comitiss; æcclesias Pontii Sancti Petri, scilicet Sancti Nicholai, Sancti Georgii et Sancti Crispini, cum appendiciis suis, et redicimam de ville Pistris (de valle Pistris en B).*

30. *Cartulaire de l'abbaye de Lyre*, copie XVIII<sup>e</sup> siècle réalisée par dom Lenoir, collection du marquis de Mathan, château de Semilly (Manche), vol. XXIII [ci-après *Cartulaire de l'abbaye de Lyre*], n° 3, p. 453-455. Des fragments de l'original sont conservés aux archives départementales de l'Eure (H 438(25); H 1746). Nous remercions le Professeur Nicholas Vincent pour cette information.

rattacher à la dot d'Adelize<sup>31</sup>. Enfin, une confirmation de Robert III de Leicester, émise entre 1167 et 1190<sup>32</sup>, présente une configuration différente encore, qui réintègre clairement, cette fois, Baons-le-Comte mais s'avère singulièrement embrouillée lorsque l'on en aborde les autres éléments supposés faire partie de la *dos* d'Adelize. Si on laisse de côté les hasards toujours possibles de la diplomatie, l'hypothèse d'une réécriture conduit à s'interroger sur les facteurs qui ont pu produire une reconstruction de cette dotation matrimoniale.

### Les Tosny et les seigneurs de Breteuil : alliances et rivalités

Il nous faut tout d'abord revenir sur les deux principaux intéressés de cette affaire, Guillaume fils Osbern et Adelize de Tosny (*voir tableau généalogique*).

Guillaume fils Osbern se rattachait doublement à la dynastie ducale. Son père, Osbern, sénéchal de Robert le Magnifique, était le fils d'Herfast, frère de la duchesse Gunnor, épouse de Richard I<sup>er</sup> de Normandie (942-996). Il était marié à Emma, fille du comte Raoul d'Ivry, demi-frère de Richard I<sup>er</sup>. Par sa mère Emma et son oncle, Hugues, évêque de Bayeux (1011-1049), Guillaume hérita de l'essentiel de l'immense fortune patrimoniale de Raoul d'Ivry, qui s'ajouta aux possessions de son père Osbern mort vers 1040<sup>33</sup>. Le frère de Guillaume, Osbern, pourtant associé à la gestion des biens familiaux dans les années 1040, semble n'avoir rien tenu en Normandie d'où il disparaît des sources après 1050 et fit carrière en Angleterre, d'abord à la cour d'Édouard le Confesseur puis, plus tard, comme évêque d'Exeter.

Adelize, fille de Roger I<sup>er</sup> de Tosny, était issue d'un des plus puissants lignages normands, bien étudié par Lucien Musset<sup>34</sup>. D'après les *Acta* des archevêques de Rouen, rédigés vers 1080, les Tosny descendaient d'un certain Hugues de *Calvacamp*, d'origine française, père de Hugues, ancien moine de Saint-Denis devenu archevêque de Rouen (942-989) et de Raoul l'Ancien, installé par son frère à Tosny, sur un domaine distrait du patrimoine de l'église cathédrale de Rouen<sup>35</sup>. Une seconde tradition, rapportée au début du XII<sup>e</sup> siècle par Odreric Vital, donne une version très différente

31. *Ibidem*: *preterea dotem comitisse Adelitie, scilicet Griseium cum molendino et Marneras et Rubramont...*

32. *Cartulaire de l'abbaye de Lyre*, n° 4, p. 455-456: *et dotem Adelicie comitisse scilicet Scanna Comitiss, Grisaium cum molendino, cultura ultra pontem Noue Lire, meleriam de Laberoud et de gardino Sizilie et de Bosco Pantol et de Bosco Anserre et Boscum Hugonis et Rubramont et feudum de Calet et de Nielfa cum ecclesia et de Marneris.*

33. P. BAUDUIN, *La première Normandie (IX-XI<sup>e</sup> siècles). Sur les frontières de la haute Normandie: identité et construction d'une principauté*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2004, p. 219-224.

34. L. MUSSET, *op. cit.*

35. *Acta Archiepiscoporum Rotomagensium*, éd. J. P. MIGNÉ, *P.L.*, CXLVII, col. 273-280.

des origines du lignage et considère Raoul I<sup>er</sup> de Tosny comme le descendant d'un oncle paternel de Rollon, *Malahulcius*<sup>36</sup>, par ailleurs totalement inconnu des sources. Cette tradition, à peu près unanimement rejetée par les historiens modernes, est sans doute une construction tardive destinée à rattacher les Tosny à la famille ducale et, comme il a été suggéré par Andrew Wareham<sup>37</sup>, son élaboration a peut-être été influencée par les alliances matrimoniales établies entre les Tosny et deux familles authentiquement issues de la lignée ducale, celle de Guillaume fils Osbern et de Richard, comte d'Evreux, petit-fils de Richard I<sup>er</sup> de Normandie. Il est possible que cette tradition ait pris forme au moment où, au début des années 1090, les Tosny ont été candidats à la succession des maisons de Breteuil et d'Evreux. Sans entrer ici dans le détail de l'ascension des Tosny, retenons que Raoul I<sup>er</sup> s'assimila rapidement au milieu normand et son fils Roger I<sup>er</sup>, père d'Adelize, consolida son implantation dans le pays, notamment à Conches, en pays d'Ouche, où il fonda vers 1035, le monastère de Saint-Pierre de Castillon, l'une des premières abbayes établie par un lignage autre que celui des ducs normands, à un moment où se mettent en place les grands honneurs de la région, en particulier celui de Breteuil, voisin de Conches.

Le mariage entre Guillaume et Adelize doit être replacé dans le contexte des luttes de pouvoir qui déchirent la Normandie durant la minorité de Guillaume le Bâtard, et au cours desquelles les pères des deux intéressés trouvent la mort au début des années 1040<sup>38</sup>. Les combinaisons matrimoniales élaborées alors s'inscrivent dans un processus de pacification de l'Evrecin, dont les Tosny ont été visiblement l'un des enjeux, avec pour résultat le plus tangible le mariage de Godehilde, veuve de Roger I<sup>er</sup> de Tosny, avec Richard, comte d'Evreux et celui de son proche parent, Guillaume fils Osbern avec Adelize, la fille de Roger et de Godehilde.

Ces alliances matrimoniales eurent des répercussions importantes. Les relations entre les seigneurs de Breteuil et les Tosny furent ensuite marquées par des rivalités, dont l'un des enjeux fut la succession de l'honneur de Breteuil et l'un des théâtres majeurs Pont-Saint-Pierre et la basse vallée de l'Andelle. Sans entrer dans le détail des luttes, parfois féroces, que se livrèrent les différents protagonistes, il n'est pas inutile d'en retracer les principales étapes.

— Entre 1090 et 1092<sup>39</sup> Guillaume de Breteuil est allié à son oncle Guillaume, comte d'Evreux dans le conflit qui oppose ce dernier à Raoul II

36. *GND*, VII, 3, t. 2, p. 94.

37. A. WAREHAM, *op. cit.*

38. Sur le contexte de ces rivalités, voir en particulier M. DE BOUARD, *Guillaume le Conquérant*, Paris, Fayard, 1984, p. 103-121, D. BATES, *William the Conqueror*, Londres, G. Philip, 1989 p. 25-29; *id.* « The Conqueror's Adolescence », *Anglo-Norman Studies*, XXV (2002), p. 1-18.

39. *The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis*, éd. et trad. M. CHIBNALL, Oxford, Clarendon Press (Oxford Medieval Texts), 1969-1980, 6 vol. [ci-après ORDERIC VITAL], vol. 4, p. 212-216.

de Tosny. Après trois années de lutte, les protagonistes négocièrent une paix très favorable aux Tosny. Le comte d'Evreux et Guillaume de Breteuil reconnurent comme héritier le fils de Raoul II, Roger le Jeune, mais la mort précoce de celui-ci ne permit pas la réalisation du projet.

— À sa mort en 1103, Guillaume de Breteuil laissait un fils illégitime, Eustache, dont l'héritage fut contesté par son cousin Guillaume de Gael puis par son proche parent, Renaud de Grancey<sup>40</sup>, qui rallia à sa cause les grands seigneurs de la région dont Guillaume, comte d'Evreux et Raoul III de Conches, alliés pour la circonstance. Avec l'appui de ses barons et du roi Henri I<sup>er</sup> Beauclerc, dont il épouse la fille Juliana, Eustache réussit à récupérer l'honneur de Breteuil.

— En 1118-1119, à l'issue de sa révolte contre Henri I<sup>er</sup><sup>41</sup>, Eustache abandonne l'honneur de Breteuil à son cousin Raoul II de Gael<sup>42</sup>, conservant seulement Pacy-sur-Eure<sup>43</sup>. Le nouveau seigneur de Breteuil dut céder Pont-Saint-Pierre et le Val de Pîtres à Raoul III de Tosny<sup>44</sup> puis, en butte à l'hostilité de ses barons normands, il préféra abandonner la partie donna sa fille en mariage au fils illégitime d'Henri, Richard, avec comme dot toutes ses possessions normandes. La disparition prématurée du jeune prince dans le naufrage de la Blanche-Nef (1120)<sup>45</sup> fit échouer le projet et, peu après, le roi maria Amicie de Gael, héritière de Breteuil, à Robert II de Leicester<sup>46</sup>.

— Entre 1136 et 1152, la période de troubles qui suit la mort d'Henri I<sup>er</sup> touche particulièrement la Normandie moyenne et rallume l'ancienne rivalité entre les seigneurs de Breteuil et les Tosny<sup>47</sup>. En 1136, Robert de Leicester, recouvre momentanément Pont-Saint-Pierre, enlevé à Roger III de Tosny<sup>48</sup>, avant de conclure une trêve avec celui-ci à la fin de l'année 1138<sup>49</sup>. Avec la conquête de la Normandie par Geoffroy Plantagenêt,

40. *Ibidem*, vol. 6, p. 40.

41. Rapportée en détail par ORDERIC VITAL, vol. 6, p. 210-214.

42. *Ibidem*, vol. 6, p. 276-280.

43. Eure, ch.-l. de cant.

44. ORDERIC VITAL, vol. 6, p. 250.

45. *Ibidem*, p. 294-306.

46. *Ibidem*, sur ce point voir également : D. CROUCH, *The Beaumont Twins. The Roots and Branches of Power in the Twelfth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, p. 13-14.

47. *Ibidem*, en particulier p. 31-38.

48. Galeran de Meulan et Thibaud, comte de Blois, attaquent les possessions de Roger III de Tosny et le comte de Blois assiège Pont-Saint-Pierre autrefois rétrocédé à Raoul III de Tosny par Raoul II de Gael. D'après Orderic vital, la tentative échoua, mais son témoignage est contredit par Robert de Torigni et plusieurs actes de Robert de Leicester en faveur de l'abbaye de Lyre probablement émis entre 1136 et 1140, attestent que celui-ci a effectivement recouvré ce secteur (ORDERIC VITAL, vol. 6, p. 464; Robert de TORIGNI, *Chronique*, ann. 1136, t. 1, p. 204-205; *Cartulaire de l'abbaye de Lyre*, n° 13, p. 460; 19, p. 462; 23, p. 463-464; 26, p. 464-465).

49. Roger est capturé par le frère de Robert, Galeran de Meulan en octobre 1136, puis libéré l'année suivante, harcèle à nouveau Breteuil en 1138 avant de conclure une trêve avec Robert et Galeran à l'automne de cette même année.

Robert de Leicester perd ses possessions normandes (1141). Breteuil, confisqué par Geoffroy Plantagenêt, est alors restitué au fils d'Eustache de Breteuil, Guillaume de Pacy, à l'exception de Pont-Saint-Pierre redonné aux Tosny<sup>50</sup>. Robert de Leicester se rallie à Henri Plantagenêt en 1153 et conclut avec lui un traité au terme duquel il recouvre Breteuil ainsi que Pacy, dont le détenteur, Guillaume de Pacy, vient de mourir<sup>51</sup>. Par la même occasion, ou peu après, Robert récupère également l'honneur de Pont-Saint-Pierre<sup>52</sup>. Ses successeurs Robert III et Robert IV conservent Pont-Saint-Pierre<sup>53</sup>, à l'exception de biens ou revenus dont on ne saisit pas la nature mais qui sont connus pour avoir été en possession de Marguerite, fille de Robert II de Leicester et épouse de Raoul IV de Tosny.

— En effet une alliance matrimoniale était intervenue, renouvelant en quelque sorte l'union autrefois conclue entre la maison de Breteuil et les Tosny. À une date inconnue, peut-être dès la fin de l'année 1138 à la faveur du rapprochement momentané entre Robert II de Leicester et Roger III de Tosny<sup>54</sup>, la fille de Robert, Marguerite, épousa le futur Raoul IV de Tosny. Marguerite devint veuve dès 1162 et ne paraît pas avoir été remariée. Elle était encore vivante en 1185, date à laquelle elle apparaît, alors âgée de 60 ans, dans les *Rotuli de dominabus et pueris*... et la terre qu'elle avait reçue en douaire à Walthamstow (Essex) est estimée à 24 livres de revenus annuels<sup>55</sup>. Marguerite détenait également des biens en Normandie, qui furent donnés en fief par Philippe Auguste à Raoul de Boulogne<sup>56</sup>. Le seul acte qui nous les fait connaître, daté de 1206, n'en donne ni la nature ni l'origine mais précise qu'ils étaient situés à Pont-Saint-Pierre, à Romilly, à Pîtres et dans la forêt de Longboël. Le texte n'indique pas à quel titre Mar-

50. *Cartulaire de l'abbaye de Lyre*, n° 43, p. 469-470; 66, p. 478-479.

51. D. CROUCH, *op. cit.*, p. 87; L. DELISLE, *Cartulaire normand de Philippe Auguste, Louis VIII, Saint Louis et Philippe le Hardi*, Caen (MSAN, XVI), 1852 [ci-après *Cartulaire normand*], n° 7, p. 2; Robert de TORIGNI, *Chronique*, ann 1153, t. I, p. 277-278.

52. Il confirme à l'abbaye de Lyre la dime et le redime de tous ses revenus dans le val d'Andelle (*in valle Andele*), ainsi que celles de la forêt de Longboël, où il concède également aux moines des droits d'usage. (Évreux, arch. dép. Eure, H 438 (13)). L'acte est postérieur à la confirmation d'Henri II Plantagenêt (L. DELISLE et E. BERGER, *op. cit.*, n° LXV).

53. *Cartulaire de l'abbaye de Lyre* n° 4, p. 455-456; J. BALDWIN, *Les registres de Philippe Auguste*, I, Paris, Imprimerie nationale-De Boccard (RHF. Documents administratifs et financiers, VII), 1992, p. 278. En 1204, Philippe Auguste concède la *villa* de Pont-Saint-Pierre, autrefois tenue par Robert (IV) de Leicester à Aubert de Hangest (*Rotuli Normanniae in Turri Londinensi asservati Johanne Angliae regis ab anno MCC ad annum MCCIV*, publ. par LÉCHAUDÉ D'ANISY, MSAN, XV, Paris, 1846, p. 159; *Cartulaire normand*, n° 98, p. 17-18. Sur la famille de Hangest, barons de Pont-Saint-Pierre: L. DELISLE, L. PASSY, *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, Evreux, Hérissey, 1862-1869, 3 vol., t. 2, p. 595.

54. D. CROUCH, *op. cit.*, p. 38.

55. G.E.C., *The Complete Peerage*, XII, G. H. WHITE (éd.), part I, Londres, St Catherine Press, 1953, p. 765 et n.

56. H.F. DELABORDE, Ch. PETIT-DUTAILLIS, J. MONICAT, *Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France*, n° 936, t. II, Paris, Imprimerie nationale, 1943, p. 529.

guerite les tenait, mais si l'on retient la date de 1138 pour son mariage – la plus plausible – il peut s'agir d'une dot prélevée sur l'honneur de Pont-Saint-Pierre peu après que Robert de Leicester ait recouvré celui-ci. Dans cette hypothèse, le mariage, destiné à apaiser l'ancienne rivalité entre les Tosny et les seigneurs de Breteuil, se serait accompagné d'un transfert de biens et/ou de revenus portant précisément sur un secteur autour duquel s'était cristallisé l'antagonisme entre les deux maisons.

Ces vicissitudes ont sans doute leur part d'explication dans les incohérences relevées dans le dossier documentaire: Au-delà, si l'on admet l'hypothèse d'une réécriture à la faveur des rivalités entre les Tosny et les seigneurs de Breteuil, il convient aussi de se demander dans quelle mesure les biens concernés sont porteurs d'une valeur spécifique, notamment en terme de pouvoir.

### Donation matrimoniale et pouvoir local

S'il est difficile de déterminer l'origine familiale des biens supposés constituer la *dos* d'Adelize en pays d'Ouche<sup>57</sup>, nous sommes en revanche mieux informés sur les autres éléments. Tous les actes font allusion à Baons-le-Comte et, à l'exception de la seconde version de la confirmation d'Henri II Plantagenêt, relient la donation faite à l'abbaye de Lyre dans cette localité à la *dos* d'Adelize. L'origine de cette concession était encore clairement perçue dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle puisqu'une confirmation de l'archevêque de Rouen, Hugues d'Amiens, rappelle que la *villa* des Baons fut concédée à Lyre par Guillaume et Adelize<sup>58</sup> et celle donnée par Robert III de Leicester cite en premier lieu cette localité lorsqu'elle énumère les biens issus de la *dos* d'Adelize. Il est douteux que Baons ait été détaché du patrimoine des Tosny pour constituer une dot directe. La confirmation d'Henri I<sup>er</sup> Beauclerc donne clairement à *dos* le sens de douaire, ce que viennent confirmer d'autres documents. À une date sans doute antérieure à son mariage, Guillaume fils Osbern fait don à l'abbaye de Saint-Wandrille de plusieurs hommes et de la mouture des Baons-le-Comte et de Veauville-lès-Baons<sup>59</sup>, ensuite confirmés à cet établissement

57. *Tritiacum*, donné au début du VIII<sup>e</sup> siècle à l'abbaye de Fontenelle (*Chronique de Fontenelle (Saint-Wandrille)*, III, 6, éd. P. PRADIÉ, Paris, Les Belles Lettres (« Les classiques de l'Histoire de France au Moyen Age »), 1999, p. 57 a été identifié à Trisay par F. Lot et dom J. Laporte, repris en cela par L. Musset (*op. cit.*, p. 71) et le frère Pradié. L. Musset suggère que ce patrimoine était ensuite venu aux Tosny grâce à une libéralité ducale mais une hypothèse semblable pourrait être également formulée pour expliquer le passage de Trisay dans le patrimoine de la première maison de Breteuil. Côté doutes, rappelons que Trisay, Marnières et Rubremont sont tardivement (milieu XII<sup>e</sup> siècle) associés à la *dos* d'Adelize.

58. Th. WALDMAN, *Hugh « of Amiens », archbishop of Rouen (1130-1164)*, PhD Thesis, Université d'Oxford, 1970, 658 p. (dactyl.), app. « The acta of Hugh 'of Amiens' », n° 58, p. 282-283.

59. Rouen, arch. dép. Seine-Maritime, 16H14, fol. 317 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, n° VII.

par Guillaume le Conquérant<sup>60</sup>. Plus tard, les comtes de Leicester sont encore possessionnés dans le secteur et non loin de là, à Bertreville<sup>61</sup>. Il est vraisemblable que les biens tenus par Guillaume fils Osbern aux Baons et alentours sont issus du domaine ducal. Le toponyme *Scanna Comitis* est attesté dès 1050 et il a été suggéré qu'il se rattache à une juridiction publique<sup>62</sup>; d'autre part un acte de Guillaume le Conquérant daté de 1074 montre qu'on y perçoit le tonlieu, dont le duc dispose en faveur de Saint-Wandrille, avec d'autres terres et droits à Baons, Veauville-lès-Baons et Ectot-lès-Baons<sup>63</sup>. Dans sa charte en faveur de Saint-Wandrille, Guillaume fils Osbern, revendique tenir ses droits *ex meo hereditario jure*, une expression employée en Normandie pour suggérer qu'un droit héréditaire pouvait être affirmé sur toute possession tenue par un ancêtre, indépendamment de la manière dont il l'avait effectivement tenue et du fait qu'il ait pu l'aliéner<sup>64</sup>, mais il n'est pas possible de déterminer précisément si ces biens provenaient de la branche paternelle ou maternelle de la famille, qui se rattachaient toutes deux à la dynastie ducal.

Les biens situés dans le Val de Pîtres soulèvent plus de difficultés. Le secteur, on l'a vu, est âprement disputé entre les Tosny et les seigneurs de Breteuil pendant la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle au cours de laquelle il change plusieurs fois de mains (1119, 1136, 1141, 1153). Il faut au préalable en souligner la valeur, non seulement économique<sup>65</sup>, mais aussi en termes symboliques, porteurs d'un pouvoir. Pîtres est un ancien fisc carolingien passé ensuite dans le domaine ducal. En 905, quelques années avant la reconnaissance officielle de l'autorité de Rollon à Rouen, le roi Charles le Simple y dispose encore de dépendants en faveur de son chancelier *Ernustus*, neveu de sa future épouse Frénone<sup>66</sup>. Une interpolation de Robert de Torigni aux *Gesta Normannorum ducum*<sup>67</sup> précise que le père de

60. FAUROUX, n° 234, p. 449-453.

61. *Cartulaire de l'abbaye de Lyre*, n° 26, p. 464-465; 76, p. 482; 87, p. 486-487. Bertreville, Seine-Maritime, cant de Cany-Barville.

62. F. DE BEAUREPAIRE, *Les noms des communes et anciennes paroisses de la Seine-Maritime*, Paris, Picard, 1979, p. 36; R. LEPALLEY, *Dictionnaire étymologique des noms de communes de Normandie*, Caen-Condé-sur-Noireau, PUC-Charles Corlet Editions, 1993, p. 58. La forme romane, « Bans » est attestée antérieurement (Rouen, arch. dép. Seine-Maritime, 16H14, fol. 317 r°-v°, n° VII); FAUROUX, n° 106, p. 265 (1046-1047 ou 1048); 154, p. 338 (1047-1063). D'après François de Beaurepaire, la forme latine *Scannum/Scannum* serait une « traduction de fantaisie » d'un nom roman dérivé de *bannum*, appliqué ici au tribunal du comte. Avant 1789, Baons-le-Comte était le siège d'une sergenterie de la vicomté de Caudebec; le vicomte y tenait périodiquement des plaids.

63. BATES, *Regesta*, n° 261, p. 786-788.

64. E. Z. TABUTEAU, *Transfers of Property in Eleventh-Century Norman Law*, Chapel-Hill and London, University of North Carolina Press, 1988, p. 99.

65. Qui transparait clairement dans une enquête du bailli du Verneuil en 1281. Les revenus du roi à Pont-Saint-Pierre sont alors estimés à 197 livres et 19 deniers (*Cartulaire normand*, n° 976, p. 249).

66. Ph. LAUER, *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France (893-923)*, t. 1, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1940, n° LI, p. 112-113.

67. *GND*, VII, 38, t. 2, p. 172-174 et note 2 p. 174.

Raoul d'Ivry, *Esperlengus*, tenait à ferme – sans doute pour le compte du duc Richard I<sup>er</sup> – les moulins du Val de Pîtres et il faut probablement y voir là l'origine des biens tenus par son fils, qui fit don à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen d'un moulin situé à Pîtres<sup>68</sup>, et ultérieurement par Guillaume fils Osbern<sup>69</sup>. D'autres éléments de l'ancien fisc de Pîtres font encore partie du domaine ducal vers 1035-1040 lorsque Guillaume le Bâtard concède à l'abbaye de Fécamp un moulin avec sa terre à Pîtres, ainsi que la dîme de cette *villa* et celle de Romilly-sur-Andelle<sup>70</sup>. Comme a pu le faire observer Josiane Barbier, cette association des deux *villae* dans le diplôme suggère peut-être une extension du fisc de Pîtres sur la localité voisine de Romilly<sup>71</sup>. Quoi qu'il en soit l'origine publique de ces biens, associés à l'un des principaux centres du pouvoir carolingien dans la région, ne fait à peu près aucun doute. Nous sommes renseignés plus tardivement pour Pont-Saint-Pierre, attesté pour la première fois dans la première dotation de Lyre. Située à un point de passage de l'Andelle, la localité y est déjà pourvue d'un bourg et sans doute de l'imposante forteresse qui domine celui-ci<sup>72</sup>. Outre son intérêt stratégique pour le contrôle de la basse vallée de l'Andelle, le château est aussi un lieu de pouvoir, auquel s'attache la perception de revenus. C'est du moins ce qui apparaît clairement dans un acte conservé dans la pancarte de Lyre où Guillaume de Breteuil concède la dîme du péage que lui avait donnée Robert Courteheuse<sup>73</sup> sans doute au moment de la rétrocession de Pont-Saint-Pierre par le duc en 1089<sup>74</sup>. Il convient enfin de souligner que Pont-Saint-Pierre est un lieu associé au culte de saint Nicolas, qui se développe alors en Normandie<sup>75</sup>, et le cadre de deux miracles opérés par ce saint à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et rap-

68. FAUROUX, n° 53, p. 172.

69. *Ibidem*, n° 120, p. 285.

70. *Ibidem*, n° 94, p. 245-247.

71. J. BARBIER, *Palatium, Fiscus, Saltus. Recherches sur le fisc entre Loire et Meuse du VI<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle*, Thèse de Doctorat, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), 1994, p. 481-482.

72. Pont-Saint-Pierre est qualifié pour la première fois de *castrum* en 1118-1119. Le site n'a pas été fouillé mais a fait l'objet d'investigations approfondies, par Bruno Lepeuple (B. LEPEUPLE, *Châteaux et Paysage dans la vallée de l'Andelle (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Mémoire de maîtrise d'archéologie médiévale, Rouen, 2000-2001, 2 vol.). Il se présente sous la forme d'une grande enceinte de 72,50 m sur 37,50 m, pourvue d'un rempart en terre et précédée d'un fossé profond de 10 à 12 m. En attendant que des fouilles viennent préciser la datation de l'ouvrage, ce dernier a été rapproché des grandes enceintes quadrangulaires de la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, et du château de Breteuil, construit en 1054 et confié à Guillaume fils Osbern. Nous remercions Monsieur Lepeuple de nous avoir autorisé à consulter ce travail.

73. Pancarte de l'abbaye de Lyre, Ch. GUÉRY, *op. cit.*, p. 565.

74. ORDERIC VITAL, vol. 4, p. 184.

75. Sur ce point, voir dernièrement V. GAZEAU, 2002, *op. cit.*, t. I: *Les abbés bénédictins de la principauté normande (911-1204)*, p. 220, 227. Le culte de saint Nicolas se diffuse à partir des années 1020/1030, en particulier sous l'influence de personnages venus d'Allemagne, comme Isembert, abbé de La Trinité-du-Mont de Rouen (1033-1055).

portés par un moine du Bec en 1125<sup>76</sup>. En un mot, et pour reprendre une expression chère aux anthropologues, on serait tenté de qualifier cet espace du Val de Pîtres de bien précieux<sup>77</sup>, c'est-à-dire revêtu d'une charge symbolique très forte et dont la possession donne directement accès au pouvoir. Il y a là sans doute un élément d'explication au fait que ce secteur ait pu cristalliser la rivalité entre les Tosny et les seigneurs de Breteuil durant la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Il reste à examiner, en partant de la dévolution de ces biens, l'éventualité d'un transfert patrimonial réalisé à l'occasion du mariage entre Guillaume fils Osbern et Adelize.

L'hypothèse d'une dot directe se fonde sur la seconde dotation de Lyre, dont l'authenticité des fortement suspecte. Elle s'appuie également sur l'abandon de Pont-Saint-Pierre et du val de Pîtres consenti par Raoul II de Gael à Raoul III de Tosny en 1119, qui ne serait en somme qu'une rétrocession en faveur du lignage d'origine d'Adelize. Si l'on suit le cheminement proposé pour ces biens, Pîtres et le Val de Pîtres furent octroyés aux Tosny, « peu après le début du XI<sup>e</sup> siècle » et leur servit ensuite à constituer la dot d'Adelize. La *villa* de Romilly, quant à elle, aurait été détachée du patrimoine de la cathédrale de Rouen et, avec Pont-Saint-Pierre qui devait en dépendre, avait fait partie, comme le domaine de Tosny, de la concession initiale opérée par l'archevêque Hugues en faveur de son frère Raoul I<sup>er</sup><sup>78</sup>. Cette reconstitution séduisante n'est toutefois pas étayée par la documentation du XI<sup>e</sup> siècle, qui laisse plutôt entrevoir une continuité pour la première maison de Breteuil. Le noyau initial des possessions familiales a pu être constitué dès la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, sur des terres et des droits issus du domaine ducal, et transmis ensuite par la lignée maternelle de Guillaume fils Osbern<sup>79</sup>, comme on peut de suivre pour d'autres biens issus de la fortune patrimoniale de Raoul d'Ivry<sup>80</sup>. Guillaume n'en fit pas seulement profiter l'abbaye de Lyre, mais également celle du Bec-Hellouin, à laquelle il donna une maison à Pont-Saint-Pierre (ensuite confirmée avant 1077 par Guillaume de Breteuil<sup>81</sup>), le monastère de La Trinité-du-Mont, qu'il dota dans la forêt de Longboël<sup>82</sup> et celui de

76. L. DELISLE, L. PASSY, *op. cit.*, t. 2, p. 598; GUÉRY Ch., *op. cit.*, p. 356-657, 596-598. Sur l'auteur, voir également J.-C. RICHARD, « Les « Miracula » composés en Normandie aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », *Positions des Thèses...*, Paris, 1975, p. 183-189, à la p. 188. L'un de ces miracles intervient dans le contexte d'un différend survenu entre Guillaume de Breteuil, qui a récupéré Pont-Saint-Pierre en 1089 et Gérard de Gournay, probablement à l'occasion du conflit opposant Guillaume, comte d'Évreux (allié à Guillaume de Breteuil) à Raoul II de Tosny (soutenu par Étienne, comte d'Autmale et Gérard de Gournay) vers 1090-1092 (ORDERIC VITAL, vol. 4, p. 212-216).

77. R. LE JAN, *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, Paris, Picard, 2001, p. 119-120.

78. L. MUSSET, *op. cit.*, p. 71-72.

79. C'est ce que suggère par exemple la continuité évoquée plus haut à propos des moulins de Pîtres.

80. P. BAUDUIN, *La première Normandie, op. cit.*, p. 205-206, 222.

81. BATES, *Regesta*, n° 166, p. 554-555.

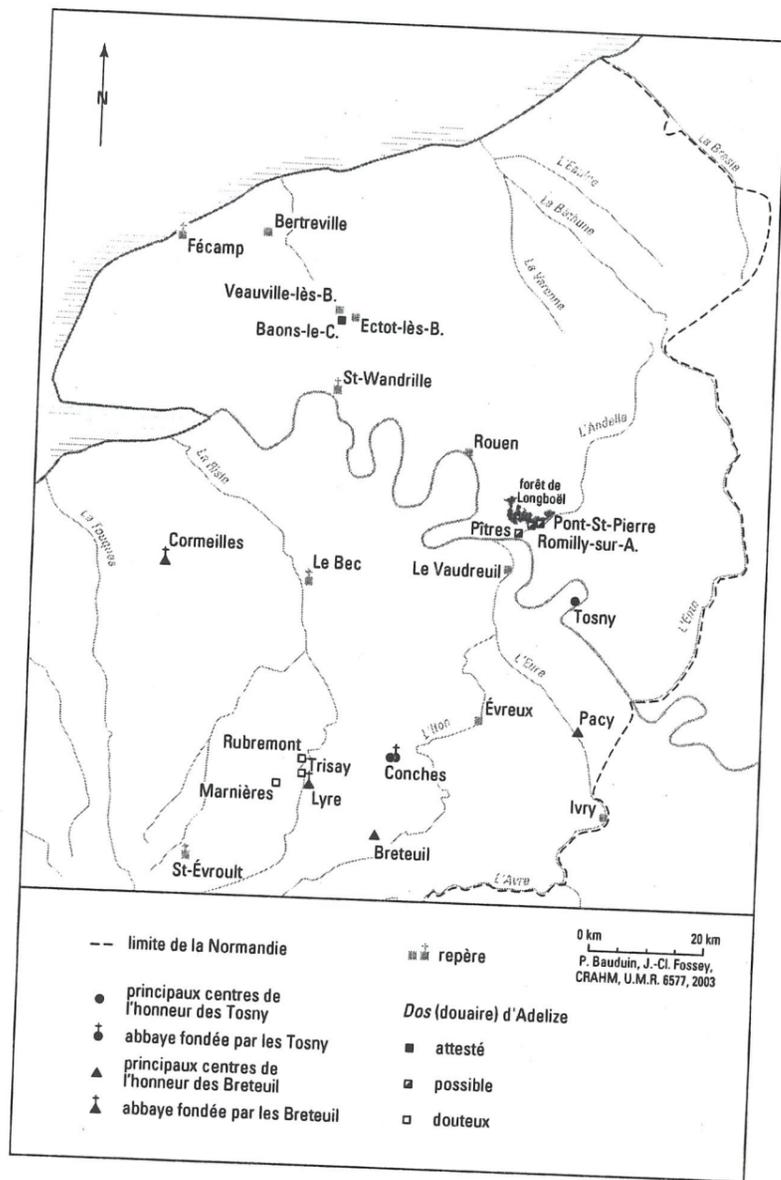
82. A. DEVILLE, *Cartulaire de la Sainte-Trinité-du-Mont*, n° LV, p. 450-451.

Saint-Pierre de Préaux<sup>83</sup>. Si une *dos* a été taillée dans la basse vallée de l'Andelle, elle s'accorderait mieux, là encore, avec un douaire. Au-delà, on ne peut pas totalement exclure que c'est ultérieurement, pendant la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, que les moines de l'abbaye de Lyre ont associé ces biens à une *dos* constituée en faveur d'Adelize, à la faveur des transferts successifs de l'*honor* de Pont-Saint-Pierre d'une famille à l'autre et de l'alliance matrimoniale conclue entre Marguerite de Leicester et Roger IV de Tosny. Quoi qu'il en soit, le fait remarquable est que des biens prélevés dans ce secteur circulent entre des mains féminines.

On l'aura compris, l'interprétation d'une dot directe constituée en Pays d'Ouche, dans la basse vallée de l'Andelle et en Pays de Caux ne peut être soutenue. Le *dos* d'Adelize doit être comprise comme un douaire, une acception d'ailleurs courante dans la documentation normande<sup>84</sup>. La tentative de reconstitution proposée comporte quelques certitudes pour Baons-le-Comte, elle reste moins assurée pour le Val de Pîtres et ne retient pas les éléments localisés en pays d'Ouche. Elle amène par la même occasion à nuancer les conclusions qui ont pu être tirées tant pour considérer les patrimoines des deux lignages concernés que les pratiques matrimoniales et les donations les accompagnant. Sans doute l'examen du dossier documentaire laisse-t-il persister bien des incertitudes. L'antagonisme entre les seigneurs de Breteuil et les Tosny, les transferts d'une domination à l'autre – en particulier dans le secteur du Val de Pîtres – au gré des affrontements et des alliances ont probablement contribué à brouiller, dans le souvenir des hommes du temps, la dotation matrimoniale primitive qui s'offrait alors à une réécriture dont témoignent notamment les actes faux de Lyre.

83. Évreux, arch. dép. de l'Eure, H 711, n° 440, fol. 137 v°. Guillaume s'associe avec Roger II de Montgomery pour donner une terre (*quandam terram Monticulus nomine super flivium Andele sitam*) sur les bords l'Andelle.

84. P. BAUDUIN, « Du bon usage de la *dos* dans la Normandie ducale (X<sup>e</sup>-début XII<sup>e</sup> siècle) », F. BOUGARD, L. FELLER, R. LE JAN (dir.), *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, Rome, École Française de Rome (Collection de l'École Française de Rome-295), 2002, p. 431 note 9.



Connexions familiales entre les Tosny et les seigneurs de Breteuil (tableau simplifié)

